

Les Jardinier

Une famille montheysanne d'armuriers

Le 24 octobre 1920, la Société d'Histoire du Valais Romand réunit ses membres à Monthey, où, cinq ans auparavant, la Société avait été fondée. Parmi les travaux présentés alors, il y en eut un que « l'assemblée suivit avec intérêt », selon la remarque du chroniqueur de cette journée : ce fut « la vie mouvementée des armuriers Jardinier, de Monthey, retracée avec beaucoup d'entrain par M. le Dr Bovet ». Le chroniqueur ajoute que l'auteur était « remarquablement documenté » et qu'il présenta à l'assemblée « divers types d'armes confectionnées par ces armuriers fort habiles »¹.

Quelques mois plus tard, en septembre 1922, mourait le Dr Bovet. M. Pierre Boley rendit hommage à sa mémoire dans un article de nos Annales² où l'on voit la place importante qu'occupait le défunt dans notre vie publique. Ses études, commencées à l'Académie de Neuchâtel (celle-ci ne devint Université qu'en 1909), s'étaient poursuivies aux Universités de Lyon, de Vienne et de Berne. Promu docteur en médecine dans cette dernière Faculté, Victor Bovet y avait ensuite professé quelque temps, puis il était retourné dans la capitale des Habsbourg comme médecin des bains de Schoenbrunn. Vers 1895 enfin, le Dr Bovet s'était établi à Monthey, non loin de Saint-Maurice où son père, Neuchâtelois d'origine, avait été reçu « communier » en 1848 ; non loin aussi de Sous-Vent (Bex) où il était né lui-même en 1853. Lieutenant-colonel médecin, chef du service sanitaire des Forts de Saint-Maurice, conseiller municipal de Monthey, membre de la Commission valaisanne des Monuments historiques, président de la Société des carabiniers, vice-président de la Société d'Histoire du Valais Romand, le Dr Bovet déploya une activité intense en de multiples domaines, se faisant partout apprécier par son dévouement et sa bonté.

Tel était l'auteur de l'étude sur les Jardinier. Malheureusement, cette étude ne fut pas publiée dans le Bulletin de notre Société et on déplorait sa perte lorsque M. André Donnet, directeur de la Bibliothèque et des Archives cantonales, découvrit heureusement ce texte dans la Feuille d'Avis de Monthey qui l'avait publié, au cours de plusieurs numéros, en avril 1925. Trente ans se sont écoulés depuis lors, pendant lesquels le souvenir de cette publication s'était effacé. Aussi, considérant l'intérêt de cette étude et la rareté des exemplaires du journal où elle se cache, comme aussi sa dispersion en plusieurs numéros, le Comité de notre Société a-t-il jugé désirable de rééditer ces pages dans notre revue.

On pensa d'abord revoir et compléter le texte du Dr Bovet, en vue d'en faire une étude aussi complète et aussi précise que possible de cette famille montheysanne qui se trouva mêlée, en plein XIX^e siècle, aux luttes passionnées qui semblaient renouveler en Valais les rivalités ardentes qui déchiraient au moyen âge les républiques italiennes. Mais il a fallu reconnaître la

¹ Annales valaisannes, 1^{re} série, 1920, p. 113.

² Annales valaisannes, 1^{re} série, 1922, p. 111.

difficulté de réaliser un tel dessein, soit que le Dr Bovet (« remarquablement documenté », disons-le encore une fois) ait utilisé des documents que nous n'avons pas en mains, soit qu'il paraisse normal de laisser à l'auteur à la fois le mérite et la responsabilité de son exposé.

Ainsi donc, sauf indication particulière, nous reproduisons le texte du Dr Bovet tel qu'il a été publié il y a trente ans dans le journal *montheysan*³. Nous l'accompagnerons cependant de sous-titres et de diverses notes que cette réédition paraît postuler, ainsi que de quelques appendices.

Les pages suivantes présentent un intérêt à plusieurs points de vue. Les Jardinier sont un exemple intéressant de famille venue de l'étranger et qui s'enracine dans le pays jusqu'à prendre part à ses querelles et à en porter le poids. Enfin, c'est une famille qui eut le curieux privilège de fournir une dynastie d'armuriers réputés même au loin, et de donner au diocèse de Sion un évêque, le premier qui fut originaire du Bas-Valais depuis le XV^e siècle. Par un paradoxe de l'histoire, ce prélat issu d'une famille engagée dans les conflits dont souffrit le pays vers le milieu du siècle dernier, eut un règne pacificateur et réparateur.

L. D. L.

Premières générations

Les Jardinier ne sont pas des vieux Montheysans, leur nom ne figure pas dans les anciens documents de cette localité. Ce n'est guère que vers la fin du XVII^e siècle qu'ils doivent avoir fait leur apparition dans notre bourgade ; la tradition veut que ce fut un ressortissant d'Ulm ou de la Forêt-Noire, du nom de *Gärtner*, qui serait venu se fixer à Monthey et aurait, pour faciliter son acclimatation, traduit son nom en *Jardinier*.

Ce qui est certain, c'est que *Philippe Jardinier* vivait à Monthey vers 1700 et qu'il y mourut le 27 juillet 1720 ; qu'il eut deux fils : *Hubert*, qui semble n'avoir pas eu de postérité et dont nous ne nous occuperons pas, et *Pierre*, qui mourut vers 1800 — en tout cas il était déjà mort en 1808¹.

Ce Pierre eut pour fils *Pierre-Joseph* qui fut l'ancêtre de tous les Jardinier dont nous voulons parler ou enfin qui existent encore à Monthey.

Le 18 mai 1779, le grand-bailli Fabien Wegener² et les oratores

³ En améliorant toutefois l'orthographe et la ponctuation car — ne l'oublions pas — l'auteur, mort en 1922, n'a pu contrôler l'édition de la *Feuille d'Avis de Monthey* qui date de 1925... Nous tenons à exprimer nos remerciements à M. André Donnet, archiviste cantonal, qui a bien voulu nous remettre, en vue de la présente publication, la copie qu'il fit prendre de l'étude du Dr Bovet telle qu'elle a paru dans le journal *montheysan*.

¹ M. Jean Marclay, à Monthey, a aimablement fait des recherches pour compléter et, au besoin, rectifier, les indications chronologiques du Dr Bovet. — Pierre Jardinier dont il est question ici, mourut déjà le 18 décembre 1768.

² Maurice-Fabien Wegener (1718-1792) fut châtelain de Brigue (en 1742, 1748, 1752, 1756, 1758, 1760), gouverneur de Saint-Maurice (1743-1745), capitaine du Dizain de Brigue (1760-1782), secrétaire d'Etat (1760-1770), enfin grand-

des VII Dizains de la République du Valais³, considérant que la famille a constamment habité le pays depuis plus de quatre-vingts ans, soit à partir de son aïeul Jean-Philippe, accordent, à l'occasion des comices de mai, à Pierre-Joseph Jardinier, fils de Pierre fils de Philippe, la nationalité valaisanne et l'inscrivent au nombre des Patriotes du Bas-Valais. On le voit, la naturalisation n'était pas à cette époque chose aussi facile que de nos jours⁴. Il est à remarquer que dans cet acte de naturalisation, attesté en double, signé Gassner⁵, chancelier de la République, et rédigé en latin, le mot *Valesiae* est écrit dans l'un des exemplaires avec deux *l* et dans l'autre avec un seul ; ce détail pour faire voir qu'à la fin du XVIII^e siècle l'on était loin d'être fixé sur l'orthographe du mot *Valais*, pas plus du reste que sur celui de *Wegener*, écrit à l'allemande dans l'un des doubles, et *Weguener*, à la française, dans l'autre.

En 1808, la Noble Bourgeoisie de Monthey, représentée par son président Pierre Barlatay⁶ et par son châtelain de la Bourgeoisie, Docteur Wuilloud⁷, médecin, en vertu des pouvoirs de créer des bourgeois à elle octroyés par le Sérénissime Amédée VI, comte de Savoie, par lettre patente donnée à Versoix en date du 11 mai 1352⁸, accorde le droit et les privilèges de bourgeoisie au

bailli de 1771 à 1786. Cf. Sigismond Furrer : *Statistik von Wallis*, Sion, 1854, pp. 235, 238, 279, 301 ; Dionys Imesch, dans *Dict. hist. et biog. suisse*, t. VII, 1933, p. 252 ; *Armorial valaisan*, 1946, p. 291 ; *Blätter aus der Wallisergeschichte*, 1946, p. 18 ; *Annales valaisannes*, 1946, p. 120. — Nous tenons à remercier particulièrement M^e Victor Défago de nous avoir communiqué cet important document de naturalisation de Pierre-Joseph Jardinier, ce qui nous a permis de rectifier la date de 1777 publiée par la *Feuille d'Avis de Monthey* du 7 avril 1925, et qui doit être remplacée par 1779 ; de même, le document donne à l'aïeul de Pierre-Joseph les prénoms *Jean-Philippe*, et non pas *Pierre-Philippe* comme l'indique le dit journal.

³ Il s'agit des députés à la Diète valaisanne.

⁴ Le Dr Bovet fait ici allusion à des naturalisations quelque peu hâtives qui avaient défrayé l'opinion publique au cours de la première guerre mondiale.

⁵ Augustin Gassner, de Loèche, banneret de son Dizain (1751), commissaire des sels (1754), succéda à Maurice-Fabien Wegener d'abord comme chancelier ou secrétaire d'Etat (1771-1786), puis comme grand-bailli de 1786 à sa mort en 1790. Cf. Furrer, *o. c.*, pp. 235, 238, 298 ; *Armorial*, p. 105 ; *Blätter*, 1946, p. 18 ; *Annales*, 1946, p. 120.

⁶ Sans doute s'agit-il de Pierre cité d'abord comme syndic en 1794 (*Armorial*, p. 22).

⁷ Le Dr Hyacinthe-Antoine Wuilloud, gradué de la célèbre Faculté de Médecine de Montpellier (1792), fut grand-châtelain de Monthey de 1802 à 1832, sauf durant la période où le Valais forma le Département du Simplon (*Armorial*, p. 288).

⁸ Il s'agit en réalité du comte de Savoie Amédée VI (non pas IV, comme l'indique la patente de 1808). Le droit de recevoir des bourgeois est stipulé par l'article 3 des Franchises accordées par ce prince à la Commune de Monthey le 11 mai 1352. Cf. Grégoire Ghika : *Les Franchises de Monthey*, dans *Annales valaisannes*, 1952, pp. 43-44. La décision du Conseil bourgeoisial du 14 février 1808 accordant les droits de bourgeoisie à Pierre-Joseph Jardinier, fut ratifiée et confirmée par l'assemblée des bourgeois le 24 février suivant, selon la patente aimablement communiquée par M^e Victor Défago.

même Pierre-Joseph Jardinier, dont la famille est dès lors bien montheysanne.

Pierre-Joseph, qui avait épousé en premières noces Catherine Silvestry⁹ et en secondes noces Catherine Pinget, de Vouvry, venait de faire son testament lorsqu'il mourut en 1809. De son second mariage il avait eu six fils et une fille¹⁰.

Dans les luttes entre « Jeune-Suisse » et « Vieille-Suisse »

Le cadet des garçons¹¹, *Adrien*, était vicaire de Monthey lorsque les événements de 1843 le forcèrent à quitter ce poste ; plus tard il fut curé de Troistorrents, jusqu'au moment où le Conseil d'Etat l'appela à succéder, comme évêque du diocèse, à Mgr de Preux¹².

Né en 1796, le premier fils de Pierre-Joseph, *Pierre-Antoine*, fut le grand armurier dont nous nous occuperons plus loin.

Le second, *Joseph*, n'a pas eu de postérité et ne joua pas de rôle marqué.

Né en 1803, le troisième, *Alexandre*, fut conseiller de Monthey. Armurier de talent, il avait à Monthey un atelier où il construisait pour les amateurs des armes de luxe très appréciées et réputées au loin — il en fournissait dans la vallée d'Aoste. C'est cet atelier qui, tandis qu'*Alexandre*, traqué par ses ennemis politiques, avait dû se cacher dans le voisinage, avait été, dans la nuit du 28 au 29 août 1843, pillé par les membres de la *Jeune-Suisse* qui en enlevèrent une trentaine de carabines, la plupart armes de luxe, et tout le matériel*.

C'est contre ces attentats, entre autres, que protestent les frères Jardinier lorsque, avec 40 autres citoyens de Monthey, ils adressent au Grand-Conseil, réuni en session, le 9 novembre 1843, une protestation demandant la protection des lois, la réparation des dommages et des sévices qu'ils avaient éprouvés, et des mesures répressives contre la *Jeune-Suisse*. C'est également contre les auteurs de cet acte qu'*Alexandre* intente un procès : le

⁹ Famille éteinte d'Illiez et de Monthey (*Armorial*, p. 243).

¹⁰ M. Jean Marclay a relevé même les noms de deux filles : *Marie* (née en 1800) et *Marie-Catherine* (née en 1802).

¹¹ Le Dr Bovet croyait qu'*Adrien* était l'aîné ; or, celui-ci était en réalité le cadet. Nous rétablissons donc l'ordre normal.

¹² Mgr *Adrien Jardinier* (né à Monthey le 15 avril 1808, mort à Sion le 26 février 1901 dans sa 93^e année) fut vicaire à Monthey de 1833 à 1843, curé de Troistorrents de 1844 à 1875, doyen du Décanat de Monthey dès 1852, chanoine non-résident de la cathédrale de Sion dès 1865, enfin évêque de Sion de 1875 à sa mort. Cf. Tamini et Délèze : *Vallésia christiana*, pp. 77, 108, 146, 153, 462. C'est le Grand-Conseil, non le Conseil d'Etat, qui élisait alors l'évêque.

* Jusqu'ici dans la *Feuille d'Avis de Monthey* du 7 avril 1925.

14 mai 1846, il gagne ce procès devant le Tribunal Central de la République, puis, le 7 novembre de la même année, le Tribunal d'appel en condamne le principal auteur aux frais ainsi qu'à payer une indemnité en acquittement de laquelle Alexandre Jardinier fut mis en possession de deux immeubles saisis.

Survinrent les événements de 1847 et, en 1848, le condamné réclame, en vertu de l'art. 70 de la Constitution de 1848, la propriété des immeubles en question. Condamné en première et en seconde instance, il obtient gain de cause devant le Tribunal d'appel. Enfin, en 1858¹³, Alexandre proteste contre ce jugement et le Conseil d'Etat propose au Grand-Conseil de rembourser à Jardinier les frais du procès auquel il avait été condamné et de lui tenir compte en tout ou partie des pertes qu'il avait subies. Les péripéties de ces procès successifs nous semblent illustrer la versatilité de cette époque.

Quoi qu'il en soit, après tant de tribulations, Alexandre, dont les événements de 1842 à 1847 ont considérablement réduit la fortune, juge prudent de s'expatrier ; il prend engagement dans les troupes suisses de Naples, où il demeure jusqu'au licenciement des régiments suisses, puis il rentre au pays et se retire à l'évêché de Sion chez son frère, où il reste jusqu'à sa mort.

Le quatrième frère, *Benjamin*, fut aussi quelque peu armurier ; c'est l'ancêtre des Jardinier du Crochetan.

Le cinquième des frères Jardinier, *Joachim*, armurier à ses heures, était marchand ; il avait un petit débit de plomb et de poudre dans son magasin. En 1843, dans la nuit du 22 au 23 mai, sa maison fut cernée et occupée par la *Jeune-Suisse* en armes. Le 29 avril, il avait protesté au nom de son frère Pierre-Antoine contre l'ouverture au péage du Bouveret de caisses de modèles d'armes de nouveau système envoyées à ce dernier.

En 1844, le 20 mai, Joachim qui avait dû se réfugier à Aigle, ainsi que le prouve une correspondance avec la Chambre pupillaire de Monthey, adresse, avec d'autres membres de la *Vieille-Suisse*, une demande à un chef de la *Vieille-Suisse* du Haut-Valais pour ménager une conférence dans le but de trouver les moyens de pacifier le pays. C'est probablement lui qui, le 20 mai 1844, fut chargé par le général des forces du Haut-Valais, de Kalbermatten¹⁴, de porter à Bagnes et à Orsières l'ordre à tous les

¹³ On sait que l'année 1857 avait vu un renversement politique avec le retour du parti conservateur au pouvoir.

¹⁴ Guillaume-Théodore de Kalbermatten (1793-1875), originaire de Viège, né à Eisdén en Hollande, fut d'abord officier au service d'Espagne et de France ; puis, rentré en Valais, il fonda la *Gazette du Simplon* en 1842, devint

citoyens capables de porter les armes de se rendre sans retard à Martigny, et que le sous-préfet Eugène Gard¹⁵, dans sa notice sur les événements de 1843-1844, désigne sous le nom de Jacques Jardinier de Monthey (il n'y avait pas de Jacques).

Selon un commentaire au récit fait de ces mêmes événements par Etienne-Joseph Courthion, alors âgé de 17 ans et demi¹⁶, et relatés par François Maret de la *Jeune-Suisse*, ce serait Jardinier qui, en tirant le premier coup de fusil sur le commandant de la *Jeune-Suisse*, Filliez¹⁷ (qui ne fut du reste pas atteint), aurait ce même jour donné le signal de la fusillade de Corberayes¹⁸, tandis que d'après la relation de Gard, Jardinier, qui avait pris le chemin d'Orsières pour exécuter l'ordre qu'il avait reçu, n'aurait assisté à cet engagement que de loin, des hauteurs de la rive gauche.

En 1848, nous trouvons Joachim à Châtel en Savoie¹⁹, où il avait dû se réfugier ; il y paie par un billet à ordre une somme de 9 fr. et 85 rappen à Jean-Didier Carraux, de Muraz. Il était encore à Châtel en 1849 pour disparaître sans laisser de traces et sans que personne n'ait jamais plus entendu parler de lui **.

Leur sœur *Catherine* avait épousé le lieutenant Louis Donnet, de Choëx ; elle était déjà veuve en 1833, et elle épousa en secondes noces David Singre, l'aïeul des Singre de Monthey²⁰.

commandant de la *Vieille-Suisse*, conseiller d'Etat de 1844 à 1847, général des troupes valaisannes lors du Sonderbund (1847). Il s'expatria ensuite à nouveau, s'engagea dans les troupes du Saint-Siège et mourut à Rome. Cf. *Dict. hist. et biog. suisse*, t. IV, p. 322 ; *Armorial*, pp. 139-140.

¹⁵ Eugène Gard (1825-1909), de Bagnes, fut capitaine au service du Saint-Siège, président de Bagnes, député au Grand-Conseil, sous-préfet d'Entremont (*Armorial*, p. 104).

¹⁶ Etienne-Joseph Courthion (1829-1898), de Bagnes, fut instituteur, commerçant, juge de Commune, député au Grand-Conseil. Il fut le père de l'abbé Joseph-Etienne Courthion (1854-1919), curé-doyen de Monthey, et de Louis Courthion (1858-1922), écrivain et journaliste à Genève. Cf. André Donnet : *Joseph-Etienne Courthion, notice biographique*, dans les *Echos de Saint-Maurice*, mars-avril 1949, pp. 4-5. — Etienne-Joseph Courthion était donc, en 1844, un peu plus jeune que l'indique le Dr Bovet (mais peut-être s'agit-il là d'une faute d'impression du journal montheysan ?).

¹⁷ Maurice Filliez (1810-1856), de Bagnes, joua un rôle politique important comme président de Bagnes, député au Grand-Conseil, préfet d'Entremont (1848-1856), conseiller aux États (1854-1855), conseiller national (1856) (*Armorial*, p. 95).

¹⁸ Corberayes, lieu-dit de la vallée de Bagnes, entre Montagnier et Villette, sur la rive droite de la Dranse, où eut lieu un accrochage.

¹⁹ Entre le col de Morgins et Abondance.

** *Feuille d'Avis de Monthey* du 10 avril 1925.

²⁰ Mme Marc Ribordy-Singre est aujourd'hui l'une des dernières descendantes de cette famille.

Un grand armurier : Pierre-Antoine Jardinier

Mais nous en revenons à son frère *Pierre-Antoine*, que nous avons qualifié de grand armurier ; nous allons voir que tant par son génie inventif que par son caractère entreprenant il mérita ce titre.

En 1833, nous voyons Pierre en procès avec ses frères et sœurs pour des questions de succession. De 1830 à 1840, associé à Antoine Fournier, il fait commerce de noyers pour bois de fusil qui se vendent à Paris ; il achète des noyers à M. de Vantéry, il paie 32 fr. un noyer à M. Torrent²¹. Pierre et son frère Joachim avaient aussi contracté une association sous la raison *Jardinier frères*, pour le commerce de bois de fusil, mais cette association fut de courte durée. En 1841, Pierre est conseiller bourgeois. Le 14 octobre 1842, nous le retrouvons en Belgique, à Liège, en transaction avec le gouvernement belge pour la livraison de 15.000 bois de fusil, mais nous ne savons si ces tractations aboutissent.

Le 12 décembre 1845, il passe avec le conseiller d'Etat chargé du Département militaire, de Kalbermatten²², un contrat pour la livraison de 110 carabines de guerre du calibre de 23 à 25 balles à la livre. En 1846, de Liège, où il travailla, il expédia en plusieurs fois au gouvernement de Sion environ 250 fusils et carabines de guerre, 5 fusils doubles, quelques carabines de luxe, un fusil d'un nouveau système d'après lequel, en armant le chien, la capsule venait d'elle-même se placer sur la cheminée. Il expédie en outre à la même adresse 271 sabres pour les milices valaisannes. Voici le prix de quelques-unes de ces armes : 1 carabine de luxe 100 fr. ; les carabines ordinaires 50 et 60 francs ; 27 moules à balles, au prix de 80 rappen le moule, etc. La totalité de ces envois d'armes au Département militaire de Sion représente une valeur de 10.000 francs de France.

Le 20 février 1847, il présente à Liège une demande de brevet d'invention pour un système d'amorçoir et de dégorgeoir applicable à toute espèce d'armes à feu à percussion.

Dans les premières années de 1840 à 1850, Pierre-Antoine s'était appliqué à la construction d'un fusil se chargeant par la culasse, qui fut son œuvre, et c'est avec deux de ces fusils, grandes et lourdes armes de rempart, que, embusqué avec un de ses cama-

²¹ Le Dr Bovet n'a malheureusement pas indiqué les prénoms de MM. de Vantéry et Torrent. La famille de Vantéry, qui avait tenu une place considérable dans l'histoire de Troistorrens et de Monthey (cf. *Armorial*, pp. 275-276) a disparu de Monthey au XIX^e siècle. Quant à la famille Torrent, elle fournit à la même époque plusieurs officiers et magistrats importants (*ibid.*, p. 259).

²² Il s'agit de Guillaume de Kalbermatten. *Supra*, note 14.

rades, il défendit le pont de Riddes, tandis que son fils Pierre-Didier dont nous parlerons plus tard et sa sœur confectionnaient des cartouches à la cure du village voisin. Leurs adversaires entendant tirer sans cesse et ne voyant pas relever les armes pour la charge, crurent avoir devant eux toute une section de mousquetaires²³.

Le fusil Jardinier, créé presque en même temps que le fusil à aiguille, quoique d'un système tout différent, peut être considéré comme un des premiers fusils se chargeant par la culasse, avec cartouche contenant la charge et l'amorce, qui ait fait ses preuves au combat²⁴.

Jardinier avait aussi construit des fusils de chasse d'après le même modèle²⁵ ***.

Le fusil Jardinier présente la disposition suivante : se chargeant par la culasse, la percussion centrale s'effectue au moyen d'un chien non apparent à l'extérieur ; la noix du chien se prolonge de manière à former une seconde gâchette qui permet de l'armer et de le désarmer sans toucher au grand levier (situé à la partie supérieure) qui mobilise la culasse et qui arme en même temps. Quand le chien se rabat, mû par le grand ressort, il percute une petite pièce cylindrique qui porte une aiguille et qui, glissant dans une coulisse de la culasse proprement dite, vient percer le culot de la cartouche et produire l'inflammation du fulminate. Aucune disposition n'existe pour extraire la cartouche ; les restes de celle-ci, qui est en papier et en carton, lorsqu'on charge le coup suivant, sont chassés en avant par la nouvelle cartouche²⁶.

²³ Comme à Valmy !... Sans doute le Dr Bovet rapporte-t-il ici l'écho de quelque on-dit. Mais l'anecdote cadre mal avec les faits connus. Les *Jeunes-Suisses*, commandés par Alexis Joris, tenaient en effet la rive gauche du Rhône avec Riddes et son pont, tandis que les *Vieux-Suisses*, commandés par Guillaume de Kalbermatten, occupaient la rive droite. Kalbermatten ne put franchir le fleuve, la colonne Joris ayant incendié le pont qui était en bois (20 mai 1844). Cf. Andreas Seiler : *Histoire politique du Valais, 1815-1844*, traduction de Grégoire Ghika, dans *Annales valaisannes*, 1951, pp. 569-570.

²⁴ Lors de sa conférence du 24 octobre 1920, le Dr Bovet présenta des exemplaires de ces fusils à son auditoire, dans les termes suivants que publie ici la *Feuille d'Avis de Monthey* du 14 avril 1925 : « Il y a quelque vingt ans, j'eus la fortune de sauver l'une de ces armes historiques au moment où elle prenait le chemin de France et du musée de Cluny ; un sentiment d'égoïsme me faisait croire qu'elle ferait mieux dans ma modeste collection d'armes que dans le grand musée de Paris. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir la présenter à la Société d'Histoire du Valais Romand en compagnie d'une autre arme du même système, carabine plus légère que j'ai pu me procurer plus tard. »

²⁵ Le Dr Bovet ajoutait ici, lors de sa conférence : « Il en existe encore un à Monthey, construit par M. Detorrenté de Monthey, mais la personne qui le possède étant absente en ce moment, il ne m'est malheureusement pas possible de vous le produire aujourd'hui. »

*** *Feuille d'Avis de Monthey* du 14 avril 1925.

²⁶ Voir plus loin la description de cette arme par Pierre-Didier, fils de Pierre-Antoine Jardinier.

Un avantage de ce système était qu'il pouvait s'appliquer aux armes de guerre ou de chasse déjà existantes, qu'il permet de transformer facilement et à peu de frais²⁷. Comme on peut s'en convaincre, le fusil Jardinier n'est pas une copie et ne ressemble en rien au fusil à aiguille construit à la même époque²⁸.

Comme on l'a déjà vu, Pierre-Antoine, d'un tempérament ardent, fut mêlé comme ses frères à tous les événements qui troublèrent le Valais de 1835 à 1848. Le 12 juillet 1843, Pierre-Antoine est cité devant le Tribunal de Monthey par le D^r Barman²⁹ pour injures prononcées à son adresse au café du *Cerf*, à Monthey.

Le 25 avril 1843, Pierre, Joseph, Alexandre et Joachim portent plainte auprès du rapporteur du gouvernement près le Tribunal du Dizain de Sion contre un article les attaquant, paru dans le N^o 33 de l'*Echo des Alpes* de la même année.

Enfin, par ordre du gouvernement de Sion, daté du 22 août 1848, Pierre Jardinier, inculpé de receler dans son logis un tonneau de poudre et des armes de munition, fut arrêté le 24 août dans la nuit et fut détenu huit jours au château de Monthey (jusqu'au 1^{er} septembre, jour où il fut élargi provisoirement sous caution, la visite domiciliaire à laquelle il avait été procédé le jour de son arrestation, sur l'ordre du président du Tribunal Antoine Du Fay³⁰, ayant démontré la fausseté de ces accusations). Comme nous le verrons plus tard, il n'en fut pas moins condamné la même année par le Tribunal de Monthey et, comme ses frères Joachim et Alexandre, il jugea prudent de quitter le pays : il partit pour Naples.

En 1853, nous le trouvons à Palerme, où, le 17 mai, il obtient du commandant de place permis et feuille de route pour se rendre à Naples où il doit être examiné au sujet de construction d'armes. Cet examen semble avoir eu pour lui les résultats les plus satisfaisants, puisque le 6 juillet de la même année, il est nommé adjudant à la suite du 2^e Régiment suisse. Le 17 août 1853, le capitaine Antoine de Preux³¹, commandant la batterie

²⁷ Le D^r Bovet montra ici à ses auditeurs les figures reproduites plus loin avec la description de Pierre-Didier Jardinier.

²⁸ Le D^r Bovet ajoutait : « ... et dont voici un exemplaire ».

²⁹ Joseph-Hyacinthe Barman (1800-1885), D^r en droit, était communément appelé « le Docteur Barman » ; on l'a souvent confondu avec son frère, le colonel Maurice Barman (1808-1878). Joseph-Hyacinthe fut président du Tribunal de Saint-Maurice, député, à la Diète cantonale et à la Diète fédérale, président du premier Grand-Conseil (1840), chargé d'affaires à Paris (1848) et plus tard ministre plénipotentiaire (1856-1857), colonel fédéral (1852). Cf. Edouard Chapuisat : *Joseph-Hyacinthe Barman et Jean-Jacques Rigaud*, dans *Annales valaisannes*, 1952, pp. 241-242.

³⁰ Antoine Du Fay (1797-1861), d'abord officier de la Garde en France, puis conseiller de Monthey, grand-châtelain (titre remplacé en 1848 par celui de président du Tribunal) et président du District (*Armorial*, p. 83).

³¹ Antoine-Ignace de Preux (1808-1871), capitaine au service de Naples, où il fut blessé lors des troubles de 1848 et fit la campagne de Sicile en 1849 ;

d'artillerie suisse à Naples, lui adresse une lettre à Torre Anunziata, où il travaille à la fabrique d'armes, pour le prier d'activer la confection de machines à sac qui doivent être présentées au roi³² à l'occasion de la parade du 8 septembre. Jardinier répond que malgré le peu de temps que lui laisse son travail régulier à la fabrique, il enverra deux machines en temps utile. En février 1854, il travaille toujours comme adjudant à la fabrique d'armes de Torre ****.

Pierre Jardinier est mort au service de Naples vers 1855 ou au commencement de 1856³³, puisque la même année le Département des finances du Valais, réglant à son hoirie une ancienne note pour fournitures militaires, lui porte en déduction une somme de fr. 264.78 pour frais auxquels Pierre avait été condamné par jugement du Tribunal du District de Monthey le 16 juin 1848, plus 100 francs payés par l'Etat à son avocat, M. Vernay³⁴. Pierre-Antoine, en effet, avait été condamné par le Tribunal de Monthey pour avoir, un jour de foire, où il était venu de Châtel pour affaires — nous avons vu qu'il s'y était réfugié avec son frère — pour avoir, disons-nous, ce jour-là, résisté à main armée aux représentants de la force publique. La condamnation, à part les frais mentionnés, fut de six mois de prison, mais il fut relaxé provisoirement sous caution le 1^{er} juillet 1848.

Le 24 août 1848, Pierre-Antoine et son frère Alexandre, sur l'ordre du Département de justice et police, furent encore arrêtés³⁵ sous la prévention de menées de nature à troubler la tranquillité publique. Pierre-Antoine était plus spécialement accusé de s'être permis, le dimanche précédent, de conseiller à des gens de Troistorrens de voter contre l'acceptation de la Constitution³⁶, mais l'enquête et les visites domiciliaires n'ayant donné qu'un résultat négatif, ils furent tous deux relâchés provisoirement sous caution, sans préjudice de la continuation de l'enquête.

Après une vie si mouvementée, faite de rixes, de procès et de condamnations, on comprend que Pierre-Antoine ait éprouvé le besoin de s'éloigner du théâtre de ses exploits pour chercher un refuge où il pourrait se livrer à un travail rémunérateur.

titulaire de plusieurs décorations napolitaines. Marié à Naples, il a laissé de la postérité en Italie. Mort à Sion. Cf. Notice sur la famille de Preux par René de Preux, dans *l'Almanach généalogique suisse*, t. VII, Zurich, 1943, p. 439.

³² Ferdinand II (1810-1859), roi de Naples de 1830 à sa mort.

**** *Feuille d'Avis de Monthey* du 21 avril 1925.

³³ M. Jean Marclay nous communique que Pierre-Antoine Jardinier est mort à Naples le 16 août 1854.

³⁴ Nicolas Vernay, d'Orsières, avocat et notaire, président d'Orsières, député au premier Grand-Conseil (1840), † 1854 (*Armorial*, p. 279).

³⁵ Cette arrestation a déjà été mentionnée plus haut.

³⁶ La Constitution fédérale, terminée durant l'été 1848, fut soumise au vote populaire le 12 septembre suivant.

Pierre Jardinier, victime de la jalousie qu'avaient suscitées ses inventions en armurerie, est-il mort empoisonné, comme le veut la légende, ou a-t-il succombé au choléra ? Il ne nous est pas donné d'éclaircir ce mystère.

Derniers descendants

Quoi qu'il en soit, Pierre, qui avait épousé Angélique Donnet, de Choëx, avait laissé quatre fils : *Alexis, Pierre-Didier, Xavier* et *Adrien*, et cinq filles³⁷.

Xavier, né en 1836, mort en 1881, était le père de M^{lle} Jardinier, directrice du Bureau des télégraphes de Monthey, et devait être descendant de Pierre-Antoine³⁸.

Adrien, agriculteur, partit pour l'Amérique et mourut au Kansas.

Pierre-Didier Jardinier, initié dès sa plus tendre enfance aux secrets de l'arquebuserie comme à ceux de la politique, fut un armurier³⁹ de talent, un chasseur de chamois intrépide et un tireur à la carabine passionné ; il ne manquait jamais de participer aux exercices de tir de la Société des Carabiniers de Monthey dont il faisait partie et dont il était le doyen des tireurs, et jusqu'à sa mort il luttait encore avec succès avec les plus adroits. D'un esprit moins inventif que son père, il s'attacha surtout à perfectionner dans leurs détails les inventions de ce dernier et à construire de jolies armes de stand, ainsi que des fusils pour la chasse au chamois.

Voulant faire valoir les travaux de Pierre-Antoine, il prit successivement des brevets d'invention en Grande-Bretagne le 10 juillet 1865, en Belgique le 6 juillet et en France le 4 août de la même année ; mais il arrivait trop tard : depuis les années 40 la construction des armes de guerre avait fait du chemin, l'on en

³⁷ Les registres paroissiaux de Monthey indiquent la naissance des cinq filles suivantes : *Delphine* (1829), *Thaïs* (1831), *Philomène* (1837), *Marguerite* (1840) et *Angélique* (1841). Le registre des décès mentionne, le 1^{er} février 1864, la mort de *Virginie*, fille des époux Pierre-Antoine Jardinier et Angélique Donnet ; comme *Virginie* ne figure pas au registre des baptêmes, nous pensons qu'il s'agit d'une des cinq sœurs qui portait sans doute deux prénoms.

³⁸ En réalité, *Xavier* Jardinier, 3^e fils de Pierre-Antoine, était né le 7 septembre 1835 et mourut le 15 février 1880. M^{lle} Philomène-Marie Jardinier (1868-1939), sa fille, fut directrice du Bureau des télégraphes à Monthey.

³⁹ La *Feuille d'Avis de Monthey* du 24 avril 1925 écrit que Pierre-Didier Jardinier fut un « aventurier de talent » ! Il s'agit sans doute d'une faute d'impression pour « armurier de talent ». Pierre-Didier (1834-1908) n'avait rien d'un aventurier : son caractère était, bien au contraire, gentil et pacifique (communication de M. Ulysse Casanova).

était déjà au chassepot⁴⁰ et les perfectionnements incontestables apportés à cette fabrication par Pierre-Antoine Jardinier n'obtinrent plus le succès qu'ils auraient remporté quinze à vingt ans plus tôt. Pierre-Didier mourut à Monthey à un âge avancé, dans la vieille maison où était son atelier. Cette antique et modeste demeure sur le champ de foire fut rasée après lui et plus rien à Monthey ne rappelle cette lignée d'une demi-douzaine d'armuriers⁴¹, si ce n'est quelques vieilles armes égarées dans la collection d'un amateur⁴² *****.

Victor BOVET †

APPENDICE

I

Description technique des armes à feu de Pierre-Didier Jardinier

Nous devons à l'obligeance de la famille Chervaz, de Monthey, par l'entremise de M. Jean Marclay, la communication d'un intéressant « Mémoire descriptif » présenté à Paris en 1865 par Pierre-Didier Jardinier en vue d'obtenir un brevet d'invention valable quinze ans.

Nul n'était plus qualifié que l'armurier Pierre-Didier Jardinier lui-même pour décrire exactement les armes à feu sorties de son atelier. Aussi pensons-nous que les tireurs et spécialistes des armes anciennes auront avantage à connaître ce « Mémoire descriptif » dans sa teneur originale.

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui de la demande d'un BREVET D'INVENTION de quinze ans, pour ses perfectionnements apportés aux

ARMES A FEU

par Monsieur JARDINIER, Pierre-Didier, armurier, élisant domicile chez Mr. Armengaud aîné, 45, rue St-Sébastien, à Paris.

⁴⁰ Le chassepot doit son nom à son inventeur ; c'est un fusil de guerre à aiguille, qui fut en usage dans l'armée française de 1866 à 1874.

⁴¹ Peut-être le nom de cette « dynastie » mériterait-il d'être donné à une rue ?

⁴² Voir plus loin *Appendice II*.

***** Feuille d'Avis de Monthey du 24 avril 1925.

EXPOSE

Les perfectionnements qui motivent la présente demande se rapportent à la disposition d'un fusil se chargeant par la culasse et dont la percussion centrale est effectuée au moyen d'un chien non apparent à l'extérieur de l'arme. La noix du chien se prolonge de manière à former une seconde gâchette qui permet de l'armer et de le désarmer sans toucher à un grand levier qui mobilise la culasse, et qui arme en même temps.

Quand ce chien se rabat par suite de la fonction du grand ressort, il percute sur une petite pièce cylindrique, qui porte une aiguille, et qui en couissant dans la culasse proprement dite, vient percer le culot de la cartouche et produire ainsi l'inflammation du pulminatel.

Aucune disposition n'existe pour retirer le culot lorsque le coup est parti ; la cartouche est simplement en papier et en carton, et ce qui peut en rester dans le canon lorsque l'inflammation a eu lieu, est chassé au coup suivant par la nouvelle cartouche qu'on y introduit. Un des avantages particuliers que présente la disposition dont je réclame la propriété exclusive, c'est qu'elle peut s'appliquer aux armes de guerre ou de chasse existantes, qu'elle permet ainsi de transformer facilement et à peu de frais.

On pourra aisément reconnaître la fonction de chacune des pièces dont la combinaison constitue mes perfectionnements en examinant le dessin annexé à la description détaillée qui suit.

DESCRIPTION

La figure 1 représente à l'échelle de $\frac{1}{3}$ de l'exécution*, la vue longitudinale extérieure de l'arme toute montée.

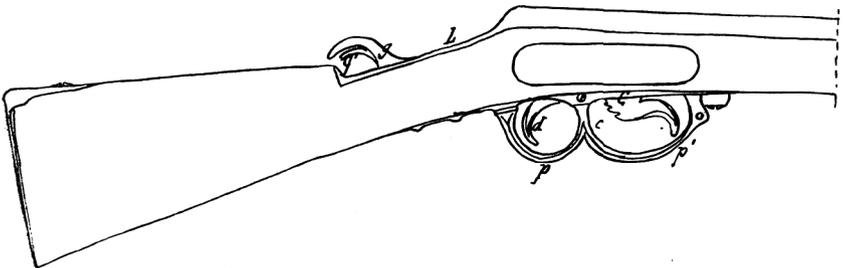


Fig. 1. — Vue longitudinale extérieure de l'arme montée.

* Les dessins originaux qui accompagnent le Mémoire de P.-D. Jardinier sont à l'échelle de $\frac{1}{3}$ (pour les fig. 1 et 5) ou de $\frac{1}{2}$ (pour les fig. 2, 3 et 4). Nous les avons réduits de moitié environ pour les publier ici (*Rédaction*).

La figure 2 est la section longitudinale de l'ensemble du mécanisme de détente et de mobilisation de la culasse.

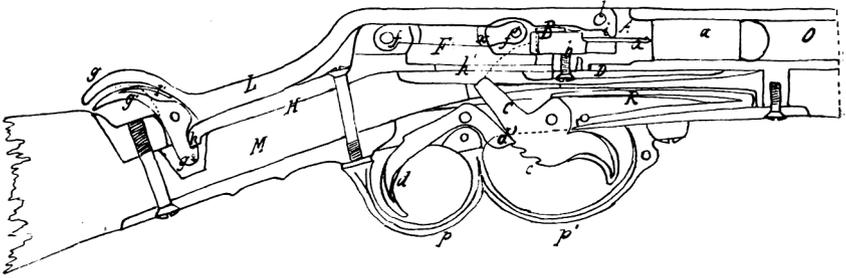


Fig. 2. — Section longitudinale de l'ensemble du mécanisme de détente et de mobilisation de la culasse.

La figure 3 est un plan correspondant vu en dessus ; le grand levier est supposé enlevé afin de mieux laisser voir les parties qui constituent les points d'appui de la culasse.

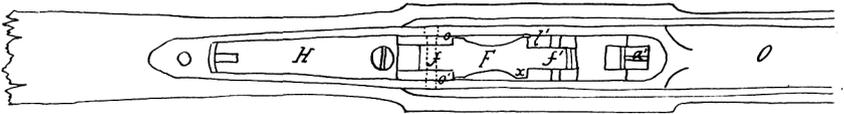


Fig. 3. — Plan vu en dessus.

La figure 4 est une seconde coupe longitudinale qui montre la disposition des pièces de mobilisation de la culasse, lorsque l'arme est prête à recevoir la cartouche.

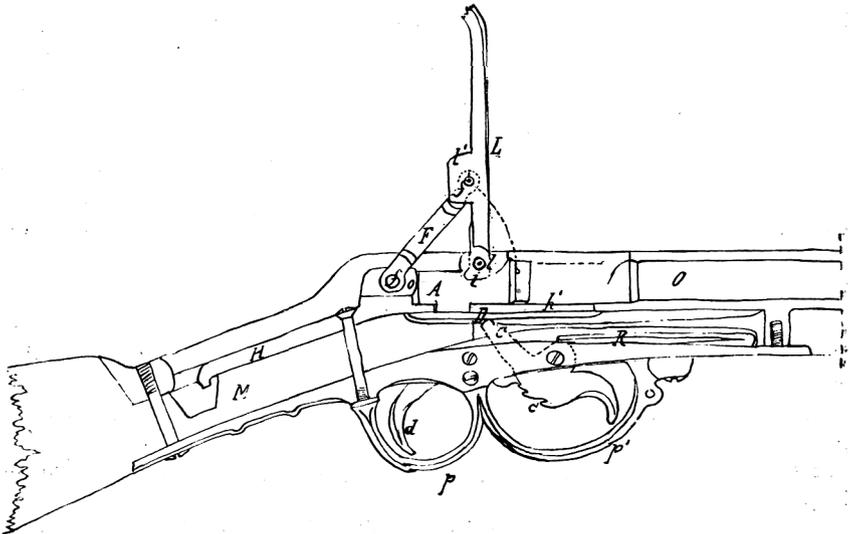


Fig. 4. — Coupe longitudinale montrant la disposition des pièces de mobilisation de la culasse, lorsque l'arme est prête à recevoir la cartouche.

La figure 5 montre la coupe de la cartouche.

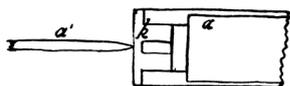


Fig. 5. — Coupe de la cartouche.

Le canon *O* qui est fixé à la monture *M* comme celui des armes ordinaires, par un embouchoir *F*, une grenadière *G* et une capucine *I*, se prolonge en *H* de la manière à former un chemin dans lequel puisse glisser la culasse *A* ; cette culasse dont la forme est clairement indiquée en vue extérieure figure 4 est rattachée par l'axe τ au grand levier de commande *L* recourbé pour compléter la forme de l'arme. Le levier *L* est forgé avec deux pattes τ' qui forment chape pour se relier par l'axe *f* au levier *F* oscillant autour de l'axe *f*, qui sert ainsi de point fixe à cet ensemble mobile.

La culasse *A* ne peut tourner sur elle-même, vu qu'elle pénètre dans la rainure *h* du prolongement *H* ; de plus elle ne peut se relever quand on la mobilise, parce qu'elle est retenue par la plaque *D* qui glisse sous le canon *O*.

La culasse *A* évidée ou fendue à la partie supérieure pour permettre au levier *L* de prendre la position qu'il occupe figure 2 c'est-à-dire lorsqu'il est fermé, est encore creusée pour recevoir la pièce intermédiaire *B* qui porte l'aiguille *a* chargée de transpercer le culot de la cartouche *a* lorsque le chien *C* percute. La course de la pièce *B* est limitée par l'extrémité de la vis *d* qui relie la plaque *D* et la culasse, et qui pénètre dans la rainure *b*.

Le levier *L* est maintenu en place sur la monture de la manière suivante : la partie *g* recourbée suffisamment pour qu'on puisse introduire le doigt entre elle et la crosse, recouvre le cliquet *g* dont la partie g^2 s'appuie constamment par l'effet du ressort *r* sur le bout *h* du prolongement *H*. Quand on veut mobiliser le levier *L*, il faut donc tout d'abord faire basculer le cliquet *g* pour libérer le crochet g^2 .

Le chien *C* dont la tête frappe sur l'extrémité de la pièce *B*, fonctionne comme le représente le dessin, complètement à l'intérieur ; il pivote en *c* et forme noix en *c* c'est-à-dire qui porte les crans de détente et de repos. La détente *d* forme l'équerre et se termine par la gâchette *g* ; le chien fait aussi une seconde gâchette pour qu'on puisse, sans mobiliser le grand levier *L*, armer ou désarmer ou bien mettre l'arme au cran de repos.

Le pontet de sous-garde qui protège la gâchette et le chien forme deux pontets *p* et *p'* en une seule pièce ; le grand ressort de détente *R* appuie sur la partie plane du chien *C*.

La figure 5 montre la section de la cartouche *a* qui est simplement en papier ; le culot rapporté *k* est en carton et contient le pulminate qu'enflamme l'aiguille *a'* lorsqu'elle est déplacée par la percussion du chien sur la pièce *B*.

La figure 2 représente les pièces à l'état de repos, c'est-à-dire que la cartouche est introduite dans le canon ; le chien est armé, et si on appuie

sur la gâchette de détente, il parcourt l'arc de cerle indiqué en lignes rouges, c'est-à-dire qui traverse la rainure ou coulisse h' pour frapper sur l'arrière de la pièce B .

La figure 2 fait également voir que les points d'appui de la culasse A sont formés en x sur le levier F et en O et O' sur les portées ou saillies qui font partie du prolongement H .

Quand on soulève le levier L par l'extrémité g après avoir préalablement dégagé le cliquet g' , le point 1 de la culasse recule longitudinalement tandis que le levier F pivote autour de l'axe f jusqu'à ce que l'arrière de la culasse A vienne butter sur les portées o et o' .

La pièce intermédiaire B et l'aiguille a' sont ramenées à leur position normale aussitôt qu'on ouvre ou plutôt qu'on soulève le levier L ; à cet effet ce levier forme à l'intérieur de la culasse une sorte de bec i , fig. 2 et 4, qui vient appuyer sur la pièce B et la renvoie en arrière pour que l'aiguille a' ne s'oppose pas à l'introduction de la cartouche.

La baguette N qui est montrée fig. 1 sert à nettoyer le canon et pourrait être supprimée au besoin.

Je ferai observer ici que je ne me limite en rien quant aux formes et dimensions représentées sur le dessin, me réservant de fabriquer des fusils ou carabines suivant les modèles les plus divers et d'appliquer mon système de culasse aux armes déjà existantes qui pourraient être transformées à peu de frais.

RESUME

Je réclame comme mon invention et désire conserver comme ma propriété exclusive :

1. La combinaison du mécanisme qui permet de mobiliser la culasse, ainsi que le mécanisme de détente dans son ensemble comme dans ses détails.
2. L'application de ces combinaisons aux armes à feu de toutes dimensions.
3. La disposition spéciale de cartouche qui est entièrement composée de papier avec culot de carton.

Paris, le 22 juin 1865
Jean-Didier Jardinier

Quelques armes Jardinier

Au cours de son exposé devant les membres de la Société d'Histoire du Valais Romand, le 24 octobre 1920, le regretté Dr Victor Bovet présenta à ses auditeurs quelques exemplaires d'armes provenant des armuriers Jardinier et qui appartenaient à sa collection. Le Dr Bovet se félicitait, notamment, d'avoir pu acquérir, « l'une de ces armes historiques » au moment où elle risquait de partir pour le Musée de Cluny à Paris ¹.

Mais à côté des collections privées où peuvent encore figurer des armes Jardinier, il serait intéressant de repérer celles qui se trouveraient dans des musées ou collections publiques.

C'est ainsi qu'il convient de relever ici une indication de M. Albert de Wolff, directeur des Musées cantonaux, dans son Rapport pour l'année 1949 ². Parmi les dons provenant de l'hoirie Léon de Torrenté ³ au Musée de Valère, on note, en effet, un « fusil à canon damasquiné, et crosse décorée d'arabesques et sculptée ». Ce fusil est signé P. Jardinier ; il a une longueur de 160 cm. et paraît dater du début du XIX^e siècle. Faudrait-il donc l'attribuer à Pierre-Joseph Jardinier (1735-1809), le premier armurier de la famille, ou à son fils Pierre-Antoine (1796-1854), que le Dr Bovet a qualifié de « grand armurier » et qui fut bien, semble-t-il, le principal représentant de cette dynastie d'armuriers ?

M. Grégoire Ghika, archiviste cantonal adjoint à Sion, qui voulut bien nous signaler cette indication concernant le Musée de Valère ⁴, nous suggérait de rechercher si le Musée d'Art et d'Histoire de Genève ne contenait pas aussi des armes Jardinier. Nous avons pris contact ⁵ avec M. Pierre Bouffard, directeur du dit Musée, ainsi qu'avec M. Clément Bosson, spécialiste des armes anciennes ⁶, à Genève ; mais tant l'un que l'autre nous ont assuré que le grand

¹ *Supra*, Victor Bovet : *Les Jardinier, une famille montheysanne d'armuriers*, notes 24, 25 et 28.

² Albert de Wolff : *Les Musées cantonaux en 1949*, dans *Vallesia*, t. V, 1950, p. XIV.

³ Léon de Torrenté (1861-1942), de Sion, était fils de l'ingénieur Philippe de Torrenté et, par sa mère, petit-fils de Maurice Barman, le célèbre homme d'Etat du siècle passé. D'abord secrétaire à l'Arsenal de Sion, Léon de Torrenté se voua ensuite entièrement à l'agriculture et à la viticulture (il possédait plusieurs vignes à Saillon). Il présida la Section de Viticulture et la Société sédunoise d'Agriculture ; il fut aussi directeur de la Vinicole de Sion jusqu'à sa mort. Excellent tireur, Léon de Torrenté faisait partie de la Société de tir de Sion et participa à plusieurs concours (*Feuille d'Avis de Sion*, 5 janvier 1942). Communication de M. Léon Imhoff, secrétaire de la Société d'Histoire du Valais Romand, 18 juin 1956.

⁴ Communication du 12 décembre 1955.

⁵ Au cours d'un passage à Genève les 26 et 27 mars 1956.

⁶ M. Clément Bosson a créé avec M. René Géroutet : *Armes anciennes*, revue consacrée à l'étude des armes anciennes, dont le premier numéro a paru à Genève en 1953 ; ce n^o contient un article de M. Bosson sur *Quelques*

Musée genevois ne possède pas d'exemplaires provenant de Monthey. Monsieur Bosson nous a même laissé entendre que les armes de l'armurerie Jardinier doivent être aujourd'hui assez rares, ce qui ne peut qu'accroître l'intérêt des exemplaires subsistants.

La Société valaisanne des carabiniers, dont M. le lieutenant-colonel Frédéric Clemenzo, d'Ardon, est président d'honneur, a installé au cours de ces dernières années un musée d'armes au château de Villa sur Sierre. Nous pensons y trouver peut-être quelque exemplaire de fusil créé par les Jardinier. Mais M. Léon Imhoff, secrétaire de la Société d'Histoire, nous informe que ses recherches sont restées vaines et qu'il n'existe aucune arme Jardinier au Musée de Villa⁷, ce qui confirme l'appréciation de M. Clément Bosson sur la rareté de ces armes.

*

On ne saurait donc que féliciter d'autant plus M. Louis Borgeaud, président de l'Association du Vieux-Monthey, de l'aubaine qu'il a eue d'acquérir pour le musée local une arme Jardinier qui, en plus de sa rareté et de sa



Fig. 1. — Carabine de 1843 au Musée du Vieux-Monthey.
Marque de l'armurier Alexandre Jardinier

armes du Musée d'art et d'histoire de Genève. Citons en outre, du même auteur : *Les pistolets à rouet* du même Musée (dans *Genava*, 2^e série, 1953, pp. 143-175) ; *Les mantelets* (dans *L'Escalade de Genève*, 1953, 3^e série, pp. 87-95) ; *La hallebarde* (dans *Genava*, 1955, pp. 147-182).

⁷ Communication du 27 avril 1956.

valeur particulière de témoin d'une industrie montheysanne disparue, présente un caractère historique et artistique certain.

Il s'agit d'une carabine portant la marque de l'armurier

ALEX. JARDINIER à MONTHEY

Des rinceaux accompagnent le listel portant cette inscription (fig. 1). Nous avons donc là une œuvre d'Alexandre Jardinier (1803-1890⁸), frère de Pierre-Antoine. On sait, par le D^r Bovet, qu'Alexandre Jardinier fabriquait des armes de luxe fort appréciées ; aussi bien la carabine du Musée du Vieux-Monthey peut-elle être rangée dans cette catégorie. Elle porte, en plus de la marque de l'atelier, une fort gracieuse incrustation en métal (fig. 2) montrant

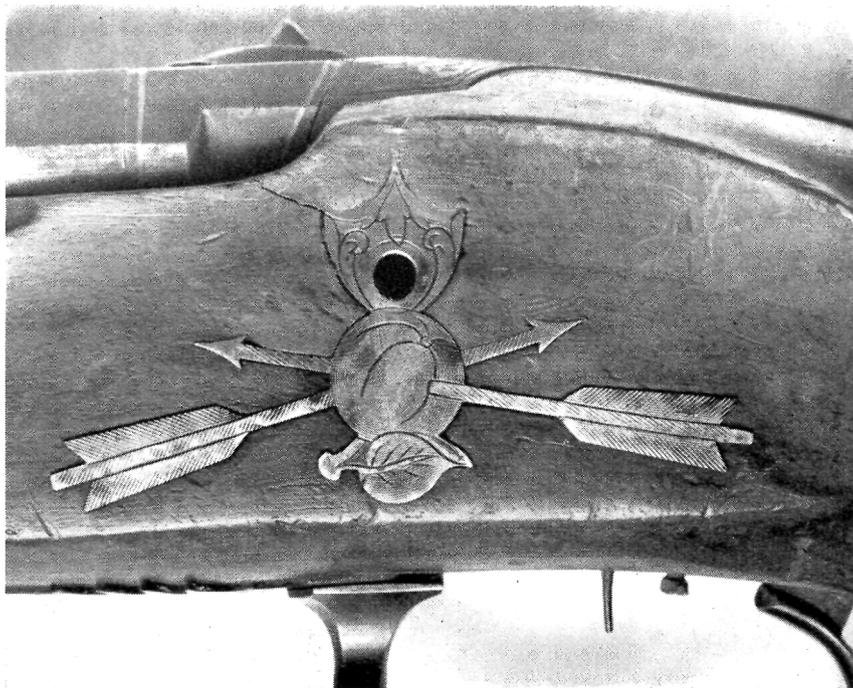


Fig. 2. — Motif symbolique sur la carabine de 1843 au Musée du Vieux-Monthey.

⁸ Alexandre Jardinier termina sa vie à Sion, où M. Léon Imhoff a relevé la date de sa mort : 10 mars 1890. Il était alors âgé de 87 ans. Le *Walliser-Bote* du 15 mars 1890 rappelle que le défunt fut député au Grand-Conseil (1846-1847) et que les luttes politiques le contraignirent à passer quelques années à l'étranger. Communication de M. Léon Imhoff du 18 juin 1956. — M. Jean Marclay a retrouvé à Monthey la date de naissance d'Alexandre Jardinier : 21 avril 1803.

une pomme percée de deux flèches croisées en sautoir : le dessin est ferme, net, et tandis que les flèches sont représentées sobrement, sans fioritures inutiles, la pomme est un beau fruit potelé avec sa queue et une feuille. Sans doute faut-il voir dans ce joli motif iconographique un rappel de Guillaume Tell, dont le souvenir était, surtout au XIX^e siècle, intimement associé à toutes les manifestations de tir considéré comme le grand sport national.

La carabine du Vieux-Monthey porte une troisième plaque de cuivre (fig. 3) ; au centre d'un ovale très allongé, l'écu du Valais est posé sur une



Fig. 3. — Plaque commémorative sur la carabine de 1843 au Musée du Vieux-Monthey.

épée et une branche de chêne (symbole de force et peut-être aussi rappel du chêne héraldique de Monthey) : c'est une composition très artistique, qu'entoure l'inscription suivante :

TIR CANTONAL DE MONTHEY
DON DU GOUVERNEMENT

Il s'agit du Tir cantonal qui eut lieu à Monthey du 15 au 20 août 1843. M. Léon Imhoff a pointé dans le journal *l'Echo des Alpes* un certain nombre d'informations concernant cette manifestation d'autant plus importante dans notre histoire que le Valais passait alors par une crise politique très grave, si grave qu'elle dégénéra bientôt en guerre civile.

Dès le 4 juin 1843, le Comité d'organisation présidé par l'avocat Torrent⁹

⁹ Jean-Joseph Torrent (1795-1885), commandant de l'arrondissement occidental en 1848, lieutenant-colonel en 1851, préfet du District de 1853 à 1859, député au Grand-Conseil (1854-1879) et Conseil national (1860-1863). Son frère

assurait de sa reconnaissance tous ceux qui lui feraient des dons « pour être délivrés comme prix d'honneur » aux meilleurs tireurs, et il priait les donateurs de bien vouloir lui faire parvenir ces « marques d'intérêt » avant le 1^{er} août « afin qu'on puisse les porter dans le prospectus »¹⁰. De fait, l'*Echo des Alpes* publie déjà le 16 juillet une liste des « dons offerts jusqu'à ce moment ». En tête : « Le gouvernement, une carabine, 190 fr. ». Au début d'août parut, comme il avait été annoncé, le programme du tir. L'*Echo des Alpes*¹¹ en fait le commentaire suivant :

« Le plan du tir cantonal de Monthey vient d'être imprimé et répandu. On est surpris à la vue de la grande quantité de prix qu'il indique, et bon nombre seront sans doute encore offerts après l'impression du plan. On ne peut que rendre témoignage à l'empressement qu'ont mis les généreux donateurs à concourir à cette fête patriotique, qui s'annonce sous les plus heureux auspices. »

Le Tir fut ouvert au jour fixé, le 15 août, par un discours de M. Gaspard Zen-Ruffinen¹², « ancien président du Conseil d'Etat et président actuel de la Société cantonale des carabiniers ». Le chroniqueur du journal¹³ note le « concours considérable de citoyens attirés par cette fête nationale ».

Dès lors se succèdent les manifestations, dîners et discours, où, à côté du tir, la politique et les préoccupations du moment occupent une large place. Ainsi, le 16 août, arrive une députation des carabiniers sédunois, conduits par « M. le châtelain Aloys de Riedmatten¹⁴, capitaine de la Société de la ville de Sion ». M. le châtelain ne peut moins faire que de prendre la parole et, gagné par l'ambiance, il prononce un discours chaleureux dont l'*Echo des Alpes* du dimanche suivant donne des extraits. Un passage dut spécialement réjouir ses auditeurs « monthéolins » (puisque ainsi disait l'orateur) ; aussi bien nous sera-t-il permis de le citer ici afin d'en lier le souvenir à la carabine conservée au Vieux-Monthey. M. de Riedmatten exprime d'abord la gratitude des carabiniers sédunois, puis il enchaîne en ces termes :

« Un sentiment plus élevé nous guide, c'est celui de faire fusion avec vous, de fraterniser avec vous, de tendre une main d'ami à ceux de nos concitoyens auxquels la Providence a départi l'heureux sort d'habiter sous le riant ciel de Monthey.

Nous te saluons, terre de Monthey, Athènes du Valais, patrie classique des sciences et de la liberté, surtout bas-valaisanne. C'est de ton sein que sont sortis ces hommes qui, les premiers, ont osé mesurer la force du fier

Pierre (1792-1853) joua aussi un rôle considérable comme député au Grand-Conseil qu'il présida à deux reprises (1841-1843 et 1848-1851), député à la Diète fédérale (1842), conseiller d'Etat 1843-1844), préfet du District (1848-1853). Cf. *Armorial valaisan*, p. 259.

¹⁰ Avis paru dans l'*Echo des Alpes* du 11 juin 1843.

¹¹ Numéro du 7 août 1843.

¹² Gaspard Zen-Ruffinen (1803-1861) fut conseiller d'Etat à deux reprises (1840-1843 et 1848-1856) ; il fut aussi juge fédéral de 1848 à sa mort (*Armorial valaisan*, p. 299).

¹³ *Echo des Alpes*, 17 août 1843.

¹⁴ Aloys de Riedmatten (1795-1864) fut officier au service de France et châtelain de Sion (*Almanach généalogique suisse*, t. VI, 1936, p. 579).

proconsul à l'aune de sa valeur¹⁵. C'est de ton sein que sont sortis les martyrs de la liberté, car la liberté, elle aussi, compte ses martyrs, tout comme la vérité dont elle est la sœur... Le gibet a reçu leur dernier soupir, aujourd'hui on leur érigerait des monuments¹⁶. Voilà, certes, un sublime ouvrage du temps. Honneur et respect à leurs mânes. Mais à vous aussi, braves Monthéolins, honneur, respect et amour, à vous qui avez raffermi, consolidé, et assis sur des bases inébranlables la liberté que vos pères n'avaient qu'ébauchée...¹⁷ »

On en était à ces effusions quand une nouvelle alarmante commença de courir à travers le Valais : à la fin du Tir cantonal, la *Jeune-Suisse* partira de Monthey pour renverser le Gouvernement ! Inquiet, le Conseil d'Etat met sur pied « 4 compagnies de contingens » pour protéger la capitale contre toute surprise et convoque le Grand-Conseil pour le 23 août. Entre-temps, le Tir cantonal se poursuit sur les rives de la Vièze, jusqu'au 20 août. Ce jour-là, un dimanche, fut la dernière de ces grandes journées. La clôture se fit « au milieu d'une affluence extraordinaire de tireurs et de curieux. Toutes les avenues du tir étaient encombrées par la foule ; de fort beaux discours ont été prononcés. M. le Dr Perrier, de Martigny, membre de la *Jeune-Suisse*, a obtenu le premier prix, consistant en une carabine de la valeur de 190 francs »¹⁸.

Passée la fête, l'enthousiasme ne tarda pas à faire de nouveau place à l'inquiétude. La session du Grand-Conseil, commencée le 23, ne résolut rien et les passions s'exacerbèrent¹⁹. Dans la nuit du 28 au 29 août, des membres de la *Jeune-Suisse* pillèrent l'atelier d'Alexandre Jardinier, où ils prirent, nous dit le Dr Bovet, « une trentaine de carabines, la plupart armes de luxe, et tout le matériel ». Dans la journée du 29, le capitaine Calpini, accompagné de Maurice Barman, perquisitionna dans le couvent des Capucins à Sion où se cachait Joachim Jardinier, qui fut conduit « chez M. le grand châtelain du dixain de Sion pour y être interrogé »²⁰. Dans son numéro du 10 septembre l'*Echo des Alpes* annonce « que les frères Jardinier de Monthey et quelques autres personnes qui ont pris la fuite à la suite des derniers événements qui ont eu lieu dans notre canton se trouvent maintenant en Savoie »... En novembre, cinquante-quatre citoyens signent une pétition au Grand-Conseil demandant réparation des torts qu'ils ont subis, parmi lesquels ils mention-

¹⁵ Sans doute y a-t-il là une allusion au malheureux Dr Hildebrand Schiner (1754-1820), gouverneur de Monthey au nom des VII Dizains souverains, qui fut obligé de s'enfuir de Monthey le 8 septembre 1790 (cf. Grenat : *Histoire moderne du Valais*, 1904, pp. 416-417).

¹⁶ Le vœu implicite d'Aloys de Riedmatten a été réalisé avec un siècle de retard ! Une plaque commémorative rappelant le souvenir des cinq victimes de 1791 a été inaugurée à Monthey le 15 décembre 1940 (cf. *Annales valaisannes*, 1940, pp. 160-161).

¹⁷ *Echo des Alpes*, 20 août 1843.

¹⁸ *Echo des Alpes*, 24 août 1843.

¹⁹ Une correspondance de Monthey datée du 3 septembre 1843 (dans l'*Echo des Alpes* du 10 septembre) débute ainsi : « Nous étions loin de penser qu'aux beaux jours de notre tir cantonal signalé par l'allégresse générale et les démonstrations de la plus franche amitié, succéderait une semaine d'orages, que des citoyens armés les uns contre les autres seraient prêts à s'entr'égorger... »

²⁰ *Echo des Alpes*, 31 août 1843.

nent « l'odieuse spoliation de l'atelier de l'armurier Alexandre Jardinier de Monthey » ; les frères Pierre, Alexandre et Joachim Jardinier figurent en tête des signataires de ce document ²¹, mais bientôt l'authenticité de certaines signatures est à son tour contestée ²²...

Nous ne suivrons par l'engrenage fatal dans lequel s'engageait si fâcheusement la vie publique. Pour notre sujet, il est intéressant de retenir le nom du lauréat qui emporta de Monthey le premier prix du Tir cantonal de 1843 : le Dr Pierre Perrier, allié Morand, de Martigny, dont une fille épousa l'avocat Thovex ²³. La belle carabine offerte par le Gouvernement passa sans doute à la famille Thovex. Madame Georges Contat l'acheta près d'un siècle plus tard à une personne de la Bâtiaz au prix de 10 fr. ; elle la revendit au même prix à M. William Comte, antiquaire à Monthey, et c'est à celui-ci que M. Louis Borgeaud, président du Vieux-Monthey, la racheta en 1942 au prix de 20 fr. ²⁴. Cet intéressant vestige de l'ancienne armurerie montheyssanne a ainsi réintégré sa cité d'origine ²⁵.

Sans doute y aurait-il intérêt à poursuivre cette modeste enquête pour repérer les créations des armuriers Jardinier qui pourraient exister encore ailleurs...

L. D. L.

²¹ *Echo des Alpes*, 23 novembre 1843.

²² *Echo des Alpes*, 30 novembre 1843.

²³ *Armorial valaisan*, p. 193.

²⁴ Communications de M. Louis Borgeaud, 17 et 30 avril 1956.

²⁵ Quelques jours après avoir vendu cette arme au Vieux-Monthey, M. William Comte, « par une chance extraordinaire, découvrit dans les anciens bureaux de la Société des Carabiniers, sur la Place d'Armes, la liste des prix du Tir cantonal de 1843 ». Cette liste est aujourd'hui en possession du Musée du Vieux-Monthey ; elle mentionne en tête : « *I. Une carabine, don du Gouvernement, 190 Fr.* » (communication de M. Louis Borgeaud, 17 avril 1956).